

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 18 Mai 2026</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 11 mai 2026 DATE D’AFFICHAGE : 12 mai 2026</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 18 Nombre de Conseillers votants : 19</p>
--	--

L’an deux mil vingt-six, le Lundi 18 Mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric ROULIER, Maire.

Présents : Monsieur Stanislas TEZIER, Madame Catherine WATIAU, Monsieur Bruno GRATKOWSKI, Madame Sophie TRACOU, Monsieur Jean-Pierre BÜCHEL, Mesdames Charlotte CLIDI et Sylvie GIRBEAU, Monsieur Jean-Paul FICHEN (ayant pouvoir de voter pour Monsieur Didier CRESPEL), Madame Gwénaëlle JOUAN, Monsieur Erwann CITEAU, Madame Bernadette BROSSEAU, Monsieur Jacques VINCENT, Madame Catherine WALLET, Madame Catherine FOUCAULT, Monsieur Nicolas THARREAU, Madame Aurélie ANÉZO et Monsieur Benoit HERON.

Absent excusé : Monsieur Didier CRESPEL

Pouvoir : Monsieur Didier CRESPEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul FICHEN

Madame Bernadette BROSSEAU a été élue secrétaire de séance.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026 DU BUDGET PARC LOCATIF

Vu la délibération approuvant le Compte Financier Unique 2025 du budget parc locatif,

Vu la délibération approuvant l’affectation des résultats 2025 du budget parc locatif,

Il est proposé le budget supplémentaire 2026 pour le budget parc suivant :

- **En fonctionnement :**

Dépense : article 614 – charges locatives = 10 540,97 €

Recette : article 002 – Excédent de fonctionnement reporté = 10 540,97 €

- **En investissement :**

Dépense : article 001 – dépense d’investissement reporté = 2 697,58 €

Recette : article 1068 – autres réserves = 2 697,58 €

La commission finances du 20 avril 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal vote, à l’unanimité, le budget supplémentaire 2026 du parc locatif suivant :

- **En fonctionnement :**

Dépense : article 614 – charges locatives = 10 540,97 €

Recette : article 002 – Excédent de fonctionnement reporté = 10 540,97 €

- En investissement :

Dépense : article 001 – dépense d'investissement reporté = 2 697,58 €

Recette : article 1068 – autres réserves = 2 697,58 €

Reçu au contrôle de légalité

le 21/05/2026

Publié ou notifié

le 26/05/2026

Le Maire.

Éric ROULIER

Maire

